



Séjour Court à Fécamp
Entre Terre et Mer
Du 6 au 9 juillet 2026

Photo
obligatoire

Cadre réservé
Dossier remis le :
..... / /

Dossier d'inscription

RESPONSABLES LÉGAUX

Nom responsable légal 1 :	Nom responsable légal 2 :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Portable :	Portable :
Employeur :	Employeur :
Téléphone travail :	Téléphone travail :
Email :	Email :

JEUNE

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe : <input type="checkbox"/> GARCON <input type="checkbox"/> FILLE
Adresse :	
Portable :	

Organismes :

N° de sécurité sociale dont dépend l'enfant : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

N° CAF : Assurance responsabilité civile : N°

Situation sanitaire :

<i>Régimes alimentaires</i>	<i>Allergies (alimentaires ou autres)</i>	<i>Traitement médical</i>	<i>PAI et suivi MDPH</i>
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : lequel <small>(rayer la mention inutile)</small> <small>(sans porc, sans viande)</small>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : laquelle	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : lequel	<input type="checkbox"/> L'enfant dispose d'un P.A.I (fournir le protocole, ordonnance et trousse PAI) Sans ces 3 éléments aucun médicament ne pourra être donné. <input type="checkbox"/> L'enfant dispose d'un suivi en MDPH

Médecin traitant :

Nom : Téléphone : / _ / _ / _ / _ / _ /

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant , autorise les responsables du service enfance/jeunesse à faire pratiquer les soins urgents y compris une intervention chirurgicale, suivant les prescriptions du médecin consulté et des pompiers. Je m'engage à payer la part des frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuels non remboursés par la sécurité sociale.

Antécédents médicaux : Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions

.....
.....
.....

Recommandations utiles du responsable : L'enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc ? Précisez :

.....
.....
.....

Informations facilitant l'accueil du jeune : Personnalité, repères, rituels, goût pour les activités, relation aux autres, besoin en repos, autonomie, hygiène, situation familiale, etc :

.....
.....
.....

Règlement intérieur à lire et signer ci-dessous

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant , déclare l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et certifie avoir pris connaissance des conditions fixées pour ce séjour court et m'engage à les respecter. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties proposées lors de ce séjour court. A prendre des photos de mon enfant pour la diffusion de la communication de l'accueil de loisirs afin de communiquer sur la programmation. (S'adresser à la direction de l'accueil de loisirs en cas contraire pour des activités, les photos).

Fait à :

Signature des parents

le : / __ / __ / ____

PRISE EN CHARGE DU JEUNE

Au départ 9h00 :

Présentez-vous au responsable ou à l'animateur.

Au retour vers 20h00 :

Vous devez OBLIGATOIREMENT vous présenter au responsable ou à l'animateur.

Prise en charge du jeune :

Nom et Prénom :

Nom de la personne ou des personnes présentes pour prendre en charge l'enfant au retour
(en dehors des responsables légaux) :

Nom et Prénom : N° de téléphone :

Ou

Nom et Prénom : N° de téléphone :

PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'URGENCE : (Autres que les parents si ceux-ci ne sont pas joignables).

NOM, PRENOM ET TELEPHONE :

NOM, PRENOM ET TELEPHONE :

Signature du représentant légal :





Saint-Germain-
sur-Morin

Charte Séjour court

Fécamp

Tu t'engages à :

1. Respecter les autres, l'équipe encadrante et l'entourage.
2. Respecter ton propre sommeil et celui des autres.
3. Ne pas sortir du logement sans une autorisation.
4. Toujours avertir un animateur, si tu veux te déplacer.
5. Ne pas avoir de comportement violent et ne pas user de vocabulaire grossier ou indécent
6. Pas de mixité dans les chambres.
7. Prendre soin du matériel mis à ta disposition et le remettre en place si besoin.
8. Respecter les règles d'hygiène, débarrasser, nettoyer et ranger ce que tu utilises (mettre dans un sac poubelle).
9. Informer l'animateur en cas de détérioration du matériel et/ou des locaux .
10. Discuter sans crier, par respect pour les autres (chambre, minibus...). Ne pas mettre la musique trop forte.
11. Utiliser ton téléphone portable (tablette, IPod...) sous condition :
 - Il est autorisé dans le minibus sans son et durant les temps libres.
 - Autorisation de manière limitée lors des visites et en collectivité (repas, veillés, déplacements à pieds...).
 - Pas de publications des autres sur les réseaux sociaux.
12. Ne commettre aucun vol.
13. Etre responsable de tes affaires (téléphone, IPod, tablette, bijoux, montre...).
14. A respecter la loi : En vertu de notre rôle de protection des mineurs et en conformité avec la législation en vigueur, nous ne pourrions pas accepter la consommation de cigarettes, d'alcool, de produits stupéfiants, ainsi que le vol ou le deal de ces produits. Tout jeune possédant ces produits ou venant à ne pas respecter ces règles, sera sanctionné.

Toute transgression de cette charte entrainera une sanction.

Nom du jeune :

Prénom du jeune :

En signant la charte, j'en accepte les termes et je m'engage à la respecter

A Saint-Germain-Sur-Morin, le

signature :

Tout dossier incomplet sera refusé

Dossier complet à remettre en présentiel en mairie

Documents à fournir avec ce dossier :

- Photo d'identité du jeune
- Photocopie de la carte d'identité du jeune
- Photocopie de la carte d'identité du responsable légal
- Photocopie des vaccins à jour du jeune
- Photocopie de l'attestation sécurité sociale
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile
-
- Un chèque à l'ordre du Trésor Public de 150 euros *(aucun autre mode de paiement ne sera accepté)*

Les pages 1 à 4 sont à redonner signées au pôle citoyenneté avec les documents ci-dessus

Les pages 5 à 7 sont à conserver par les familles

A Lire :

Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de vivre cette expérience, une priorité d'inscription est accordée aux jeunes Saint-Germinoises n'ayant participé à aucun des séjours organisés en 2025. Cette priorité est valable jusqu'au dimanche 8 juin 2026 inclus.

En fonction des places restantes, les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 9 juin 2026 aux jeunes ayant déjà participé à un séjour organisé l'année dernière.

Les places étant limitées, les inscriptions seront validées selon l'ordre de réception des dossiers complets, dans la limite des capacités d'accueil et des contraintes d'organisation du séjour, notamment liées à l'hébergement et à la répartition des couchages entre filles et garçons.

Le séjour court

Un espace privilégié pour grandir ensemble

Une ambition :

Nous plaçons votre enfant au cœur de l'organisation du séjour, afin qu'il réponde en permanence à ses droits et ses besoins, dans le respect de valeurs humaines et éducatives.

Les conditions d'organisation, d'accueil et d'encadrement, donnent la liberté et l'opportunité à votre enfant de grandir ensemble, en apprenant à découvrir et à mieux comprendre le monde et les autres.

A vos côtés et en complémentarité avec l'école et le collège, nous lui permettons de devenir, dès demain, un vrai acteur, responsable et citoyen.

Nous mettons nos exigences au service de vos attentes par une politique de qualité permanente et d'amélioration continue.

Un projet :

Nous avons élaboré et organisé ce séjour court, sur la base d'un projet éducatif puis d'un projet pédagogique, qui est en cohérence avec nos valeurs afin de favoriser l'épanouissement de votre enfant dans un cadre collectif.

Le fonctionnement du séjour :

- ✓ Respecter les rythmes des participants,
 - ✓ Prendre en compte la parole de chacun,
 - ✓ Favoriser les initiatives personnelles et accéder à des responsabilités individuelles et collectives,
 - ✓ Encourager l'autonomie de tous, tout en privilégiant les relations humaines,
 - ✓ Sensibiliser et d'éduquer à l'environnement.
- Ainsi votre enfant bénéficie de conditions privilégiées pour participer à des activités ludiques et nautiques en groupe.

Pour votre enfant, le séjour est également un moment de rupture avec le quotidien où nous lui donnons les moyens de construire son espace de liberté et où il démontrera qu'il est capable de vivre sans vous, sans pour autant vous oublier.

Les règles de la vie en collectivité :

La vie en collectivité suppose la mise en place d'un certain nombre de règles indispensables à l'épanouissement collectif et à la sérénité du séjour.

Elles sont élaborées, décidées et acceptées en concertation entre le directeur, l'équipe d'animation et les jeunes. Elles s'appuient sur des valeurs humaines et éducatives (respect des libertés de chacun, solidarité, justice, entraide...) et sur le principe de la laïcité : élément fondateur de la vie en collectivité.

Ces règles de vie en collectivité exigent de l'engagement de chacun, une rigueur et un suivi, nécessitant parfois des décisions fortes et marquantes, mais toujours adaptées en cas de dépassement des limites convenues collectivement.

Tous ces éléments concordent à établir, entre vous et nous, un engagement de confiance, de proximité, et une ambition permanente.

Dates à retenir

Lundi 6 juillet 2026 au Chalet

RDV à 8h30 pour un départ à 9h00

Jeudi 9 juillet 2026 au Chalet

Retour vers 20h00

Une réunion de présentation du séjour court
aura lieu le

Vendredi 26 juin 2026 à 19h30

A l'ALSH des Farfeloups

Cette réunion est réservée aux familles ayant
inscrit leur(s) enfant(s) au séjour court

Toutes les questions y seront les bienvenues.

